

Procès-verbal d'une séance ordinaire, tenue le 6 novembre 2019 au lieu habituel des délibérations sous la présidence de monsieur le maire Martin Roch et à laquelle les conseillers suivants sont présents, soient :

Mme Julie Bois  
M. Simon Roy  
Mme Lucie Crépeault  
M. Félix Offroy  
M. Sébastien Morand

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière et directrice générale, est également présente.

**2019-11-158 1. Ouverture de la séance et présences**

À 20 h, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Morand et unanimement résolu par les conseillers que la séance soit ouverte.

**Adoptée**

**2019-11-159 2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Félix Offroy et unanimement résolu par les conseillers d'adopter l'ordre du jour du mois de février tout en laissant le varia ouvert.

**Séance ordinaire du conseil municipal**  
**Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana**  
**mercredi 6 novembre 2019 à 20 h**  
**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux d'octobre
  - 3.1 Procès-verbal du 2 octobre 2019
  - 3.2 Procès-verbal du 21 octobre 2019
4. Correspondances :
  - 4.1 Adoption du bordereau de correspondance informative
  - 4.2 Lecture de la correspondance :
    - 4.2.1 CSH – Taxes dues
    - 4.2.2 CSH – Projet de loi sur la gouvernance scolaire
    - 4.2.3 Sayona Québec – Demande de propositions
    - 4.2.4 Marius Larouche et Josée Roy - Déneigement de la route du Nickel
    - 4.2.5 Suzanne Blais - Programme voirie locale PPA-ES
    - 4.2.6 Financement de chercheurs de l'UQAT
5. Administration
  - 5.1 Adoption des comptes à payer
  - 5.2 Avis de convocation à une séance extraordinaire pour l'adoption du budget
  - 5.3 Heures d'ouverture du bureau municipal pour la période des fêtes
6. Législatif
  - 6.1 Adoption de la procédure pour le traitement des plaintes
7. Urbanisme
  - 7.1 Demande de dérogation mineure au 163, chemin du Lac-des-Hauteurs
8. Varia
9. Période de questions
10. Levée de la séance

**Adoptée**

**3. Adoption des procès-verbaux d'octobre**

**2019-11-160 3.1 Procès-verbal du 2 octobre 2019**

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2019.

**Adoptée**

**2019-11-161 3.2 Procès-verbal du 21 octobre 2019**

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 octobre 2019.

**Adoptée**

**4. Correspondances :**

**2019-11-162 4.1 Adoption du bordereau de correspondance informative**

Il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le bordereau de correspondance informative.

**Adoptée**

**4.2 Lecture de la correspondance :**

**4.2.1 CSH – Taxes dues**

Mention est faite concernant la liste reçue de la Commission scolaire Harricana (CSH).

**4.2.2 CSH – Projet de loi sur la gouvernance scolaire**

Mention est faite au sujet de la demande. La décision est reportée en décembre.

**4.2.3 Sayona Québec – Demande de propositions**

Mention est faite au sujet de la demande reçue.

**2019-11-163 4.2.4 Marius Larouche et Josée Roy - Déneigement de la route du Nickel**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une demande de citoyens de La Motte pour prendre en charge le déneigement de leur chemin ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers de répondre aux citoyens que la Municipalité préfère concentrer ses ressources municipales au déneigement de ses propres chemins publics.

**Adoptée**

**4.2.5 Suzanne Blais - Programme voirie locale PPA-ES**

Mention est faite concernant la correspondance reçue.

**2019-11-164 4.2.6 Financement de chercheurs de l'UQAT**

Il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers de contribuer financièrement aux projets de recherche de deux professeurs-chercheurs de l'UQAT qui sont en lien avec les forêts et l'eau pour un montant de 2 321,74\$ pour la première année, soit l'année 2020. La somme sera prise à même le fonds réservé pour la forêt de la Municipalité.

**Adoptée**

*Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.*

5. Administration

2019-11-165 5.1 Adoption des comptes à payer

## Comptes Octobre 2019

<b>Comptes payés au courant du mois</b>		
<b>SALAIRES ÉLUS</b>		3 473,33
<b>SALAIRES EMPLOYÉS</b>		17 551,74
<b>FTQ</b>	Cotisation FTQ sept	120,00
<b>MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC</b>	DAS sept QC	10 636,14
<b>RECEVEUR GÉNÉRAL</b>	DAS CAN sept	4 280,87
<b>TOTAL</b>		<b>36 062,08</b>

<b>Comptes payés par ACCES D</b>		
<b>HYDRO-QUÉBEC</b>	Rue août	137,76
<b>ENERGIR</b>	Gaz naturel sept	48,74
<b>HYDRO-QUÉBEC</b>	Rue septembre	132,50
	Ssol église sept-oct	743,85
	champ épuration sept-oct	31,73
	Garage sept-oct	241,36
	bureau sept-oct	143,97
<b>SERVICES DES CARTES DESJARDINS</b>	Conseil sept, représentatio MR	274,37
<b>TOTAL</b>		<b>1 754,28</b>

<b>Comptes payés par chèque</b>		
<b>ANDRÉ LABBÉ</b>	Soutien technique	695,60
<b>ANNE-RENÉE JACOB</b>	Muffins+crème formation	12,51
	Déplacement octobre	141,30
	Cellulaire oct	40,00
<b>ATELIER MÉCANIQUE HARRICANA</b>	Pare-brise	264,44
<b>BMR BERGERON &amp; FILLES INC.</b>	Ciment-colle, tape, mousse	-75,88
	Ruban à mesurer (à retourner)	31,02
	Antigel pour fontaine	8,00
	ciment-colle patinoire	367,09
	patinoire,latex,scellant,seau,	366,45
	matériaux cabane égout	38,08
	Latex patinoire	124,15
<b>BOIS TURCOTTE LTÉE</b>	Piquet arpentage garage	79,33

<b>BOUTIQUE DU BUREAU GYVA</b>	modification anti-virus	195,45
	Ruban P-Touch	22,98
	Stylo	41,25
	Agenda 2020	20,10
	Étiquettes	24,13
	Env. transp. pour pochette	29,15
	ADM	9,77
	Calculatrice pour le garage	18,84
<b>BÉTON FORTIN INC.</b>	MG-20 Chemin Pisciculture	111,47
	MG-20 chemin Pisciculture	348,12
	Concassé serre	115,71
	Gravier naturel nouv. garage	512,12
	Concassé nouv. garage	111,82
	Concassé nouv. garage	315,98
	Concassé nouv. garage	523,66
	Rechargement ch. Denommée	22 547,18
	Gravier sentier municipal	122,48
Gravier cours	1 143,17	
<b>Blanchette S.A.M.N</b>	Main d'oeuvre/matériaux Serre	7 286,92
	Main d'oeuvre, cèdres, matérie	4 491,30
<b>CANADIAN TIRE</b>	peinture+corde ch.Garage	81,58
<b>CARIGNAN CUISINE INC.</b>	Vendredi pizza	217,72
<b>CENTRE DU CAMION MABO INC.</b>	Pare-brise	559,98
<b>COMITÉ DE SOUTIEN À LA PÉDIATRIE</b>	Contribution 2019	100,00
<b>COOP IGA AMOS</b>	Boeuf haché souper dansant	33,45
	Nesq Poud choco, raisins	35,65
<b>COOP NOVAGO (LA)</b>	Ponceaux+livraison	1 424,45
<b>CROIX-ROUGE CANADIENNE</b>	Cotisation 2019	160,00
<b>DANIEL TÉTREAU, CPA INC.</b>	Aide comptable	1 319,34
<b>DENIS AUDET</b>	CCU 24 octobre 19	25,00
<b>ENVIROBI</b>	Encombrants sept+Eska	1 587,24
	Eska sept	287,44
<b>ESKA INC.</b>	Eau octobre	624,00
<b>FOSSES SEPTIQUES PROTEC-NATURE INC.</b>	7 vid toil. 1 vid traitement	632,36
<b>FÉDÉRATION QUÉB. DES MUNICIPALITÉS</b>	Formation Inspecteur Permis	515,09
<b>GROUPE CCL</b>	Commande de chèques	611,71
<b>GUY ALLARD</b>	CCU 24 octobre 19	25,00
<b>GÉOPOSITION, ARPENTEURS-GÉOMÈTRES</b>	Description terrain 4003781	632,36
<b>H2LAB INC.</b>	Analyse sept	31,04

	Analyse eaux usées sept	117,10
<b>Joël Lirette</b>	Déplacement JL Oct	32,68
<b>LA CAPITALE ASSUREUR DE L'ADMINISTRATION</b>	Ass-collective novembre	1 204,09
<b>LOCATION LAUZON AMOS</b>	Fiche 200 pieds	9,93
<b>LOCATION ÉLITE INC.</b>	Location camion eau oct	228,46
<b>Laurane Gagnon</b>	Rencontre ADL dîner	8,63
<b>M&amp;M NORD-OUEST INC.</b>	set punch garage	130,71
	Urée	24,23
	Chaîne et crochet	222,91
	Chaîne, maillons, flat washer	37,71
<b>MANUEL OFFROY</b>	CCU 24 octobre 19	25,00
<b>MATÉRIAUX 3+2 LTÉE (LES)</b>	mousse patinoire	34,45
	Tuyau drainage/membrane, union	213,48
	Tuyau de drainage	206,94
<b>MICHEL FRANCOEUR</b>	Soutien technique garage	140,00
<b>MILLAIRE &amp; GODBOUT INC.</b>	Prise pour soudeuse	16,68
<b>Mélanie Maure - Espace-9</b>	Plan réaménagement	750,84
<b>SANIMOS INC.</b>	Conteneurs Eska oct	247,20
	Collecte oct	6 828,76
<b>SINTO INC.</b>	Diesel, huile, dégraisseur	674,67
<b>STANTEC CONSULTING LTD.</b>	Réfection ch secteur Figuery	3 449,25
<b>SYLVICULTURE LA VÉRENDRYE INC.</b>	Honoraires sept 2019	76,74
	Bureau Patricia	919,80
	Scariage	1 939,63
<b>Simon Roy</b>	Remb. Papier alu serre écolo	43,68
	Remb 1x6+clous serre	217,70
	Remb frais mousse serre	25,18
<b>Solution Créakom - Karina Chabot</b>	Formation Facebook Lorane	43,12
<b>VILLE D'AMOS</b>	LET+Écocentre septembre	3 976,67
<b>ZIP LIGNES</b>	Panneau 70 km/h	54,06
	Lettrage camion+niveleuse	129,23
	Panneau 70 km ch Gagnon	54,06
	No.civique	172,23
<b>ÉQUIPEMENTS PROTEK DU NORD INC. (LES)</b>	Bottes hiver RB	269,04
<b>TOTAL</b>		<b>71 511,96</b>
<b>GRAND TOTAL</b>		<b>109 328,32</b>

Il est proposé par madame la conseillère Julie Bois et unanimement résolu par les conseillers d'adopter les comptes payés et à payer du mois d'octobre pour un total de 109 328,32 \$.

### **Adoptée**

*Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.*

*Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière*

## **5.2 Avis de convocation à une séance extraordinaire pour l'adoption du budget**

Mention est faite au sujet de la convocation à la séance extraordinaire remise aux conseillers pour la séance extraordinaire du 12 décembre 2018 à 17 h. L'ordre du jour se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du budget de la Municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020
4. Adoption du plan triennal des immobilisations
5. Adoption du taux d'intérêt pour l'année 2020
6. Avis de motion et projet de règlement de taxation
7. Période des questions
8. Levée de l'assemblée

## **2019-11-166 5.3 Heures d'ouverture du bureau municipal pour la période des fêtes**

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Morand et unanimement résolu par les conseillers que les heures d'ouverture du bureau municipal pour la période des Fêtes soient les suivantes:

Lundi 23 décembre	8 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h 30
Mardi 24 décembre	8 h à 12 h
Mercredi 25 décembre	FERMÉ
Jeudi 26 décembre	FERMÉ
Vendredi 27 décembre	FERMÉ
Lundi 30 décembre	FERMÉ
Mardi 31 décembre	FERMÉ
Mercredi 1 <sup>er</sup> janvier	FERMÉ
Jeudi 2 janvier	FERMÉ
Vendredi 3 janvier	FERMÉ

### **Adoptée**

## **6. Législatif**

### **2019-11-167 6.1 Adoption de la procédure pour le traitement des plaintes**

#### **PROCÉDURE POUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 938.1.2.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c.C-27.1) (ci après : le « CM »), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées;

**ATTENDU QUE** rien dans la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues à la LCV et au CM quant aux modalités de traitement des plaintes.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Julie Bois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente procédure soit adoptée :

#### 1. Préambule

Le préambule de la présente procédure en fait partie intégrante.

#### 2. Objets

La présente procédure a pour objets :

a. d'assurer un traitement équitable des plaintes formulées à la municipalité dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique;

b. d'assurer un traitement équitable des manifestations d'intérêt formulées à la municipalité dans le cadre d'un contrat qui, n'eut été de l'article 938 CM aurait été assujetti à l'article 935 CM, avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les biens ou les services en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 938 CM;

c. d'identifier la personne à qui ces plaintes ou manifestations d'intérêt devront être transmises, incluant son adresse électronique.

#### 3. Interprétation

La présente procédure ne doit pas être interprétée comme permettant de déroger aux dispositions impératives des lois qui régissent les contrats des municipalités, incluant les dispositions prévues à ces lois quant au droit de formuler une plainte, les modalités de recevabilité de cette plainte, les délais applicables, etc.

#### 4. Fonctionnaire responsable

Le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité est désigné responsable de la présente procédure. À cette fin, il est désigné comme étant la personne à qui doit être adressée toute plainte relative à un processus de demande de soumissions publique, de même que toute manifestation d'intérêt à la suite de la publication d'un avis d'intention, conformément à l'article 938.0.0.1 CM ou 573.3.0.0.1 LCV.

En cas d'absence ou d'impossibilité d'agir du directeur général et secrétaire-trésorier, le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint assume cette responsabilité.

Toute plainte ou manifestation d'intérêt doit être transmise à l'adresse courriel suivante : [direction@stmathieudharricana.com](mailto:direction@stmathieudharricana.com), ou à toute autre adresse désignée par le fonctionnaire responsable et qui devra être indiquée dans la demande de soumissions publique ou l'avis d'intention de conclure un contrat de gré à gré.

#### 5. Obligations du fonctionnaire responsable

Le fonctionnaire responsable doit agir en toute impartialité et avec diligence dans l'application des dispositions du CM et de la LCV relatives à la réception, l'examen, le traitement et le suivi des plaintes ou des manifestations d'intérêt. Relativement à ces fonctions, le fonctionnaire responsable doit notamment :

- a. Recevoir les plaintes ou manifestations d'intérêt;
- b. Vérifier leur recevabilité en fonction des dispositions du CM ou de la LCV et de la présente procédure;
- c. S'assurer que les inscriptions soient faites sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) conformément au CM ou à la LCV;
- d. Assurer le traitement et le suivi des plaintes et manifestations d'intérêt, conformément au CM ou à la LCV, en faisant appel à toute personne, firme ou tout spécialiste mandaté par la municipalité lorsque cela est approprié ou d'intérêt;
- e. Formuler et transmettre au plaignant ou à la personne ayant manifesté son intérêt, la décision de la municipalité;
- f. Informer le plaignant ou la personne ayant manifesté son intérêt de son droit de formuler une plainte en vertu de la *Loi sur l'Autorité des marchés publics* (RLRQ, c. A-33.2.1), lorsqu'applicable, dans les délais prévus au CM ou à la LCV.

#### 6. Motifs au soutien d'une plainte dans le cadre l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique

Une personne intéressée ou un groupe de personnes intéressées à participer au processus d'adjudication ou son représentant peut porter plainte relativement au processus de demande de soumissions publique lorsqu'elle est d'avis que la demande de soumissions prévoit des conditions qui :

- N'assurent pas un traitement intègre et équitable des concurrents;
- Ne permettent pas à des concurrents d'y participer bien qu'ils soient qualifiés pour répondre aux besoins exprimés; ou
- Ne sont pas autrement conformes au cadre normatif de la municipalité.

#### 7. Motif au soutien d'une manifestation d'intention dans le cadre de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un « fournisseur unique »

Une personne peut manifester son intérêt dans un contrat devant être conclu de gré à gré avec un « fournisseur unique » si elle est en mesure de démontrer qu'elle peut réaliser ce contrat eu égard aux besoins de la municipalité et aux obligations du contrat énoncé dans l'avis d'intention.

#### 8. Entrée en vigueur

Cette procédure entre en vigueur dès son adoption par le conseil de la municipalité.

### Adoptée

#### 7. Urbanisme

##### 2019-11-168 7.1 Demande de dérogation mineure au 163, chemin du Lac-des-Hauteurs

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire du lot 4 003 606, cadastre du Québec de la circonscription foncière d'Abitibi a déposé une demande de dérogation mineure;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire désire régulariser la situation de la remise à bois contiguë au garage « A » dont la marge de recul avant est inférieure 9,2 mètres ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme (CCU) relève plusieurs irrégularités à l'immeuble dont des clôtures, des bordures de pierres et une remise qui se situent à l'extérieur du terrain ;

**CONSIDÉRANT QUE** des droits acquis avaient été reconnus par le passé pour les autres bâtiments;

**CONSIDÉRANT QUE** le c'est la deuxième fois que le CCU et le conseil municipal se prononce à ce sujet et qu'en janvier 2013 une résolution avait été adoptée demandant la démolition de la remise à bois, ce qui n'a pas été fait ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation mineure a été publiée aux endroits désignés par le conseil en date du 17 octobre 2019 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Morand et unanimement résolu par les conseillers de :

- Refuser la demande de dérogation mineure concernant la remise à bois contiguë au garage « A » et d'exiger sa démolition immédiate ;
- De transmettre un avis d'infraction concernant le non-respect de la décision transmise en janvier 2013 ;
- De ne pas tenir compte des autres irrégularités observées à l'immeuble étant donné qu'elles ne relèvent pas de notre autorité.

**Adoptée**

#### 8. Varia

Aucun sujet au varia.

#### 9. Période de questions

Un citoyen vient nous présenter une demande pour ériger une ou plusieurs structures de communication pour la distribution internet haute vitesse.

#### 2019-11-169 10. Levée de la séance

À 21 h 09, il est proposé par monsieur le conseiller Félix Offroy et unanimement résolu par les conseillers que la séance soit levée.

**Adoptée**

---

Martin Roch, maire

---

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière